

COMMISSIE VOOR DE
BUITENLANDSE BETREKKINGEN

COMMISSION DES RELATIONS
EXTERIEURES

van

du

WOENSDAG 12 DECEMBER 2007

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2007

Namiddag

Après-midi

De behandeling van de vragen vangt aan om 14.35 uur. De vergadering wordt voorgezeten door mevrouw Hilde Vautmans.

Le développement des questions commence à 14.35 heures. La réunion est présidée par Mme Hilde Vautmans.

01 **Samengevoegde vragen van**

- de heer Dirk Van der Maelen aan de minister van Middenstand en Landbouw, belast met Ontwikkelingssamenwerking over "de financiering van ngo's in 2008" (nr. 378)

- mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Middenstand en Landbouw, belast met Ontwikkelingssamenwerking over "de medefinanciering van ngo's" (nr. 560)

01 **Questions jointes de**

- M. Dirk Van der Maelen à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, chargée de la Coopération au Développement sur "le financement d'ONG en 2008" (n° 378)

- Mme Muriel Gerkens à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, chargée de la Coopération au Développement sur "le cofinancement d'ONG" (n° 560)

01.01 **Dirk Van der Maelen** (sp.a-spirit): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de minister, bij de ngo-wereld leeft ongerustheid over de uitbetaling van de bedragen voor 2008. Zij herinneren zich dat in dit jaar 2007 zij tot april hebben moeten wachten om hun geld te ontvangen, met allerlei problemen inzake betalingen, lonen van mensen die hier of in ontwikkelingslanden zijn tewerkgesteld en ook inzake projecten. Nu maakt de ngo-wereld zich zeer ongerust over de aanslepende regeringscrisis en de stand van lopende zaken waarin de regering zich bevindt. Allerlei verhalen en geruchten doen de ronde in de ngo-wereld, zeggende dat een aantal ngo's misschien rond hetzelfde tijdstip als dit jaar, dus in april, zouden kunnen worden betaald. Dat zouden dan de ngo's zijn die nog in het huidige vijfjarenprogramma zitten. Alle andere ngo's, en dat zijn er toch wel een groot aantal, zouden riskeren zes maanden of langer op hun geld te moeten wachten. Dat heeft zeer zware gevolgen voor de overbruggingsperiode voor de lonen van de personeelsleden hier en in het Zuiden, alsook ook voor de leefbaarheid en de uitvoering van de projecten in het Zuiden.

Ik heb u deze vraag nu ongeveer een maand geleden gesteld. Ik zou van u willen vernemen hoe de situatie juist in elkaar zit en hoe u denkt ons en de ngo-wereld gerust te kunnen stellen inzake een tijdstip van betaling.

01.02 **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, madame la ministre, ma question est identique. Nous craignons en effet que plusieurs ONG ne puissent pas disposer des subventions ou du financement auxquels elles pourraient avoir droit dès le début 2008.

Certaines ONG ont dû introduire un nouveau cadre stratégique et un programme triennal dans le contexte des nouveaux arrêtés royaux de cofinancement des ONG. Ces arrêtés prévoient que le ministre doit donner réponse aux projets déposés dans les 120 jours qui suivent le dépôt du dossier. Pour les ONG qui ont déposé leur projet en septembre, la décision devrait intervenir en janvier. Cependant, la situation actuelle crée des inquiétudes.

Madame la ministre, les réponses à apporter à la suite de ce dépôt de projets peuvent-elles intervenir dans un régime d'affaires courantes? Si non, quelles mesures ont-elles été prévues pour assurer que ces ONG ne soient pas privées du financement pendant plusieurs mois en 2008?

01.03 Minister **Sabine Laruelle**: Mijnheer de voorzitter, op dit ogenblik beoordeelt de bevoegde dienst van mijn administratie zowel het actieplan voor 2008 van het lopende vijfjarenprogramma, opgesteld op basis van de reglementering van 1997, als de nieuwe ngo-programma's die voor de periode 2008 tot 2010 werden opgesteld. De actieplannen 2008 van de lopende vijfjarenprogramma's kunnen door de regering van lopende zaken worden goedgekeurd. De vereffening van de eerste schijf van deze actieplannen kan dan gebeuren op basis van voorlopige drietwaalfden. Er werd daartoe op die derde drietwaalfden in een voldoende bedrag voor de uitvoering van de lopende ngo-programma's voorzien.

Voor de nieuwe ngo-programma's is het uiteraard vanzelfsprekend dat de goedkeuring van nieuwe programma's, waartoe de Staat van 2008 tot 2010 zich engageert, enkel kan gebeuren door de minister die in de komende regering de verantwoordelijkheid van Ontwikkelingssamenwerking zal dragen. Indien de nieuwe regering echter nog niet zou zijn gevormd vóór het eerste trimester van 2008 - dit moet dus komen vóór het einde van februari - zullen specifieke maatregelen worden genomen, in akkoord met de administratie van begroting, om de nodige kredieten in de nieuwe financieringswet in te schrijven en, zodoende, de goedkeuring van de programma's van de ngo's toe te laten.

Cela étant et pour répondre aux préoccupations légitimes, bien sûr, des organisations non gouvernementales et surtout dans un souci de transparence, j'ai demandé que ces informations relatives au financement de ces organisations non gouvernementales soient communiquées aux fédérations de ces organisations, ce qui a été fait lors du dernier comité de concertation pouvoirs publics - ONG en date du 23 novembre dernier. Ce comité réunit les représentants des différentes fédérations de mon administration et de ma cellule stratégique.

Il faut savoir qu'un certain nombre de mesures ont été prises au niveau fédéral. Les décisions qui ont été prises quant à l'approbation ou non des programmes l'ont été en toute objectivité et en toute transparence. Elles ne l'ont pas été en fonction des desiderata du ministre. C'est l'administration qui, en toute objectivité et en toute transparence, remet le résultat des appréciations. Pour l'heure, plus de la moitié d'entre elles a déjà été rendue. Les ONG les connaissent et peuvent donc déjà adapter, le cas échéant, leur programme, mais aussi planifier leurs activités.

Pour conclure, pour une partie des ONG qui travaillent toujours sous le couvert de la législation de 1997, les douzièmes provisoires seront largement suffisants. Pour les autres, la décision intervient habituellement en février-mars et les premiers fonds sont versés en mai-juin. Il n'est donc jamais arrivé qu'une ONG reçoive de l'argent en décembre ou après un programme.

Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans une situation qui ne demande pas de mesures particulières. Je répète qu'il est bien évident que, si les affaires courantes devaient se prolonger, il faudrait proposer au gouvernement et notamment au ministre du Budget un certain nombre de mesures permettant d'apporter des réponses concrètes et un financement à ces ONG.

La procédure est objective. Cette situation n'est d'ailleurs pas si rare au niveau fédéral contrairement à d'autres niveaux de pouvoir. Mme Gerkens sait de quoi je parle.

Je répète que l'administration a déjà traité la moitié des dossiers. Les ONG savent donc très bien à quoi elles peuvent s'attendre. Aujourd'hui, elles disposent d'une information complète.

Évidemment - je le répète - si fin janvier les choses n'ont pas changé, il faudra prendre un certain nombre de mesures. Et si, dans le cadre des affaires courantes, je suis toujours en charge de la Coopération à ce niveau, je demanderai au gouvernement de prendre les mesures nécessaires.

En tout cas, à l'heure d'aujourd'hui, il n'y a pas péril en la demeure. Les choses se passent normalement, et si des mesures doivent être prises, elles le seront en janvier-février.

01.04 **Dirk Van der Maelen** (sp.a-spirit): Ik wil nog twee dingen zeggen als reactie. Mevrouw de minister, de zaken zijn niet altijd gemakkelijk te vergelijken, maar in het kader van het grootstedenbeleid heeft de regering van lopende zaken de nodige maatregelen genomen om ervoor te zorgen dat vanaf begin 2008 de projecten kunnen doorgaan. Mijn vraag aan u is of het niet mogelijk is om nu reeds maatregelen te nemen, gelijkaardig aan degene die in het kader van het grootstedelijk beleid werden genomen?

Als ik u goed heb begrepen zegt u dat de ngo's die in het nieuw meerjarenprogramma zitten, hun geld

mogen verwachten rond mei-juni. Vorig jaar was het april, werd mij gezegd.

01.05 Minister **Sabine Laruelle**: Nee, mei-juni, niet in april. Misschien een of twee in april.

01.06 **Dirk Van der Maelen** (sp.a-spirit): Volgens mijn informatie was het april. Ik vind dat toch heel laat in het jaar. Dat betekent dat de ngo's vanaf 1 januari tot in mei of juni moeten voorfinancieren, wat niet onbelangrijke meerkosten zijn. Daarom zou ik willen vragen dat u dit blijft onderzoeken of inspiratie gaat zoeken bij de manier waarop men het voor het grootstedenbeleid heeft gedaan om daar de projecten vlot te laten doorlopen.

Een aantal ngo's heeft voor mij becijferd wat het hun kost om een periode van zes maanden te overbruggen. Kunt u niet nagaan of er geen kosteloze leningen ter beschikking kunnen worden gesteld? De Noord-Zuidsamenwerking ligt al wat onder vuur. Er wordt al zo vaak gezegd, volgens mij meestal onterecht maar af en toe ook wel terecht, dat moeten we toegeven ook voor die sector, dat er fouten worden gemaakt of dat de zaken verkeerd lopen. Er wordt zo vaak gezegd dat er veel geld blijft hangen in het Noorden en dat er weinig geld naar het Zuiden gaat. Als die ngo's zware leninglasten moeten dragen, gaat dat allemaal ten koste van middelen die zij naar het Zuiden kunnen kanaliseren. Ik zou u willen vragen of u dat toch eens van naderbij zou kunnen bekijken.

01.07 **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen!): Même si antérieurement les subventions étaient versées en avril, mai ou juin, je sais par expérience qu'entre-temps les ONG doivent effectivement vivre et avancer de l'argent sur leurs fonds propres. Certes, ces ONG doivent de toute façon prévoir un financement propre complémentaire aux subventions. Mais le temps d'attente risque d'être long. Les situations ne sont d'ailleurs pas rares, où le paiement des salaires n'a parfois pas lieu ou n'est que partiellement effectué pendant plusieurs mois.

Les projets des ONG en cours seront réglés par les douzièmes provisoires. Pour ce qui est des nouveaux projets, vous dites que les administrations en ont déjà examiné la moitié. Les ONG savent ce qu'elles vont recevoir. Je suppose qu'une enveloppe budgétaire avait été prévue pour le financement de la totalité de ces programmes-là. À partir du moment où les réponses sont connues et si la moitié des projets a déjà été examinée, on peut considérer que l'examen de l'ensemble sera terminé pour décembre-janvier. Ne peut-on, dès lors, prévoir des douzièmes provisoires pour ce budget-là?

Ainsi, la mise en application peut-elle être effective en janvier, de la même manière que pour les autres! Je suppose qu'un arrêté doit formaliser, officialiser l'acceptation du nouveau programme. À cet effet, un acte spécifique est-il nécessaire en période d'affaires courantes? En d'autres termes, dans la situation actuelle, peut-on prévoir le versement des subsides aux organisations pour lesquelles la décision est déjà tombée?

01.08 Minister **Sabine Laruelle**: Mijnheer de voorzitter, er is een groot verschil tussen de grote steden en de meerjarenprogramma's voor de ngo's. Het gaat wel degelijk over de meerjarenprogramma's voor de ngo's. Voor de grote steden hebben we een beslissing genomen voor 6 maanden en dat beantwoordt niet aan de legitieme vraag van de ngo's. Een beslissing nemen voor 6 maanden is iets anders dan een beslissing nemen voor een meerjarenplan van 2008 tot 2010. Het is niet dezelfde problematiek.

We betalen de ngo's twee keer per jaar.

Le budget figure évidemment dans le douzième provisoire, mais en douzièmes. Actuellement, les ONG sont payées par tranches de six mois, soit approximativement deux tranches par an. Cela signifie que certaines d'entre elles reçoivent seulement maintenant la dernière tranche de leur programme.

Il faut aussi se rappeler que les mesures ont été modifiées dans le but de permettre aux ONG de travailler sur des programmes de cinq ans. Un audit tout à fait objectif a d'ailleurs été commandé pour ce faire: tout se réalise en toute objectivité. Un des critères de cette objectivation était l'autonomie financière des ONG par rapport aux autorités publiques afin d'éviter qu'en cas de retard de paiement de deux mois, elles ne se voient forcées de fermer leurs portes. Les ONG qui ont reçu cet agrément, ce qui n'est pas le cas pour toutes, ont dû prouver leur autonomie financière. De plus, les dernières tranches pour 2007 viennent d'être payées.

Donc, mon propos n'est pas de dire que payer avec un retard de trois ans ne constitue pas un problème; je vois que M. Van der Maelen est prêt à réagir, à juste titre! Il est évident que, pour la fin du premier semestre

2008, les ONG doivent avoir reçu un paiement.

J'ignore si le prochain ministre avalisera leurs programmes, mais mon prédécesseur et moi-même avons toujours suivi l'avis de l'administration dans un but d'objectivité et de transparence. Les ONG savent donc quelle partie de leur programme sera approuvée, dans quelles conditions, etc.

Je vous dis très franchement que, si rien ne change, je devrai intervenir courant du mois de janvier, de deux manières: voir dans quelle mesure des programmes de cinq ans peuvent être avalisés ou s'il convient d'en avaliser sur de plus courtes périodes. Je ne sais pas car tout dépend des négociations gouvernementales.

Mijnheer Van der Maelen, ik heb ook het advies nodig van de minister van Begroting om meer dan de voorlopige drietwaalfden te hebben om een eerste tranche aan de ngo's te betalen.

01.09 Dirk Van der Maelen (sp.a-spirit): Ik wil even reageren. Ten eerste, natuurlijk moet er financiële onafhankelijkheid zijn. Reglementering voorziet erin dat een ngo bij machte moet zijn om twintig procent van zijn projecten te financieren, laat ons zeggen een vijfde financiële onafhankelijkheid. Als men wacht met het geld aan de ngo's te geven tot in juni, betekent dit dat men vijftig procent financiële autonomie vraagt. Dat lijkt me ook geen voorbeeld van zorgzaam bestuur vanwege de overheid.

Ten tweede, als het erop aankomt, mevrouw de minister, om te gaan pleiten bij de minister van Begroting, dan ben ik daar graag toe bereid. Dat zal geen enkel probleem zijn.

01.10 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen!): Je souhaiterais demander à la ministre et au futur ministre du Budget de veiller à ce que les choses puissent se concrétiser le plus vite possible pour ne pas devoir attendre le mois de juin. Les ONG, comme la plupart des ASBL, sont habituées à fonctionner sans les subventions pendant un trimestre mais si cela dure, c'est au détriment de projets, de concrétisation de projets et certains salaires risquent de rester impayés. S'il existe une volonté commune au sein des forces gouvernementales début 2008, il sera possible de tout faire pour que l'argent arrive en avril. Ce serait bien de se fixer ce délai comme objectif.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Question de M. Jean-Luc Crucke à la ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, chargée de la Coopération au Développement sur "l'aide alimentaire pour l'Est de la République démocratique du Congo" (n° 424)

02 Vraag van de heer Jean-Luc Crucke aan de minister van Middenstand en Landbouw, belast met Ontwikkelingssamenwerking over "de voedselhulp voor het oosten van de Democratische Republiek Congo" (nr. 424)

02.01 Jean-Luc Crucke (MR): Madame la présidente, madame la ministre, vous avez annoncé en date du 19 novembre 2007, le déblocage de 600.000 euros au bénéfice de trois provinces de l'Est de la République démocratique du Congo: l'Ituri, le Sud-Kivu et le Nord-Kivu.

Nous pouvons évidemment comprendre l'urgence de la situation. En effet, il s'agit d'une zone géographique très perturbée où la situation empire d'ailleurs de jour en jour. Je lisais encore ce matin que, sur place, les forces militaires nationales étaient en pleine débandade. On peut donc imaginer que, quel que soit l'effort consenti, un certain nombre de risques sont liés à la situation sur place.

Pour ce qui concerne le Nord-Kivu, chacun sait que 800.000 personnes sont déplacées. Parmi celles-ci, 350 à 400.000 se retrouvent dans des camps. Il n'est donc pas question de s'interroger sur la légitimité de votre décision.

Cela dit, madame la ministre, pouvez-vous me faire part des modalités d'application? Concrètement, comment cette aide sera-t-elle orchestrée? Quels sont les partenaires de la Belgique dans l'activation de cette aide? Quelle est la structure qui sera mise en place? Pour quelle durée et dans quel délai cette aide est-elle prévue? À quels contrôles sera-t-elle soumise? Enfin, comment comptez-vous articuler cette aide dans la politique globale de notre pays vis-à-vis du Congo et en particulier de l'Est du Congo?

02.02 Sabine Laruelle, ministre: Madame la présidente, monsieur Crucke, comme vous l'avez rappelé, tenant compte de la situation spécifique de l'Est de la RDC, j'ai décidé d'octroyer 600.000 euros pour l'aide alimentaire à trois provinces: le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri.

Vous avez rappelé que le problème de la sécurité alimentaire dans ces provinces se pose réellement, notamment en raison de la recrudescence de la violence, mais aussi du déplacement de la population.

Ce projet sera réalisé grâce à un financement octroyé à l'ONG Vredeseilanden. Vous pouvez donc constater que tout n'est pas à l'arrêt! Nous continuons à financer des ONG. L'ONG en question est déjà présente dans ces provinces. Elle a déjà un certain nombre de partenaires au niveau local. Tout n'est donc pas à refaire! Je le répète qu'elles sont déjà actives dans ces provinces.

Cette action doit répondre à quatre objectifs prioritaires.

1. Fournir des semences, des engrais et des outils pour moitié à des familles vulnérables de la région des collines, et pour moitié dans la région des marais.

Je dispose du détail du nombre de houes, de pulvérisateurs et du reste. Je peux vous les céder s'ils vous intéressent.

2. Renforcer la capacité de moutures locales: ils produisent de l'agriculture, notamment du maïs, mais ne possèdent pas l'outillage de transformation. C'est pourquoi deux moulins à maïs, deux meuneries seront financés: l'un en Ituri et l'autre en Nord-Kivu. En ce qui concerne le Sud-Kivu, nous participerons à la construction d'un entrepôt.

Le choix de ces régions dans ces provinces – Pandroma en Ituri et le Butembo au Nord-Kivu – l'a été en fonction du fait qu'il s'agit de régions de production: à quoi servirait-il de construire des meuneries loin des aires de production du maïs?

3. Réaménager des marais et aider à l'irrigation de diverses zones agricoles, notamment en Sud-Kivu.

4. Lorsqu'on produit et transforme, il convient en outre d'acheminer la production locale pour la faire moudre ou d'acheminer les produits vers les meuneries. De là, la nécessité de réhabiliter les pistes et les chemins agricoles afin de relier ces régions aux grands axes routiers. Nous escomptons la réhabilitation de 80 km de ces routes.

Comme je vous le disais, nous avons octroyé 600.000 euros à cette ONG et il n'est pas nécessaire de mettre en place de structure particulière vu que l'ONG a déjà une action au niveau local, travaille déjà avec des partenaires locaux depuis plusieurs années, ce qui me paraît essentiel. Tout est en place et l'efficacité devrait être maximale.

En ce qui concerne le contrôle de l'affectation, comme lors de chaque octroi d'un subside à une ONG ou à un partenaire, un rapport final et un rapport financier sont demandés en fin d'action. L'administration contrôlera évidemment, non seulement les dépenses, mais aussi les factures de l'ONG afin de s'assurer que les 600.000 euros ont été utilisés à la concrétisation des quatre objectifs que j'ai cités.

L'allocation budgétaire, ces dépenses de toute nature relatives à l'aide alimentaire, est enregistrée sous le n° 14-54-42-35-82.

Le principe de cette action est également de donner une réponse à la question spécifique de savoir pourquoi le Programme alimentaire mondial ne s'alimente pas et n'achète pas davantage sur place. Car, en fait, c'est ce qui est nécessaire: développer les capacités de production locales, surtout les capacités de transformation et de charroi.

Si les capacités de production existent dans ces régions de la RDC, d'une part, il n'y a aucun outil de transformation - c'est la raison pour laquelle on établira des meuneries – et, d'autre part, même s'il y en avait, il n'y a pas moyen d'achalander la production aux endroits où elle peut être consommée. Voilà pourquoi on va aussi (ré)aménager un certain nombre d'infrastructures routières.

Étant donné l'insuffisance des capacités de transformation et des capacités d'acheminement, les produits ne

pouvant parvenir à destination, les prix augmentent. En raison de cette augmentation de prix, les agriculteurs congolais ne sachant ni faire transporter ni faire transformer, leur intérêt devient inexistant.

Nous espérons qu'en transformant ces marchandises et en permettant leur transport, la capacité de transformation augmentera. Les agriculteurs congolais pourront ainsi mieux vendre leur production, ce qui renforcera l'économie locale. Une production et une transformation locales permettront de subvenir à une partie des besoins du Programme alimentaire mondial.

Pour nous, les achats locaux représentent véritablement un des fers de lance en matière de politique d'aide alimentaire de la Coopération. Ce type d'aide est totalement complémentaire à l'action de la coopération bilatérale qui, elle, ne pose pas de problème. Le Programme indicatif de Coopération 2008-2010 est maintenant signé et, tous les jours, je signe pour la mise en œuvre de projets dans le cadre de cette coopération bilatérale directe avec la RDC.

Une part substantielle, dans le cadre de ces programmes bilatéraux, sera consacrée à la réhabilitation et à la maintenance des routes et des pistes rurales, à l'agriculture, au développement rural et donc au désenclavement d'un certain nombre de zones. Cette enveloppe s'élève à environ 44,5 millions d'euros sur trois ans.

Nous renforçons notre programme avec une action très locale, avec des partenaires locaux pour répondre à des besoins très locaux.

Pour rebondir sur la question précédente, il faut évidemment trouver une solution pour les ONG dans le courant du mois de janvier. Bien entendu, tout ce qui est coopération bilatérale continue à avancer. Comme je vous le disais, pour la RDC, plus de 44 millions seront affectés à la coopération bilatérale.

02.03 Jean-Luc Crucke (MR): Madame la présidente, je remercie la ministre pour sa réponse. Finalement, cette question était complémentaire à la précédente, si ce n'est qu'il s'agit d'un cas pratique, qui prouve que le travail se poursuit. On ne peut donc que saluer le choix d'une ONG qui mène déjà une action locale pour ce genre de mission, assez particulière et d'autant plus symbolique à cause des ravages dus aux conflits qui sévissent encore dans cette partie du Congo.

La solidarité a sans doute à s'exprimer encore plus dans de telles conditions afin de prouver l'existence d'un intérêt essentiellement international envers ces régions, lorsque les armes se seront tues et pour que ces provinces et le pays se relèvent.

J'apprécie aussi votre analyse sur le complément donné au programme du PNUD: on ne peut pas toujours tout faire. Le fait que nous ayons en la matière une expertise, que l'on nous reconnaît souvent et qui peut se développer par ce biais, me semble tout aussi utile.

Enfin, juste pour le compte rendu, vous avez parlé de programmation de coopération 2008-2006; je suppose que vous vouliez parler d'une programmation 2008-2010, qui a été signée. Je veux vous éviter de recevoir une nouvelle question qui aurait pour objet de savoir pourquoi vous fonctionnez dans l'autre sens.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 15.03 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.03 uur.